

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste Domenget
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
n° 2025-01-D-10

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Abonnement de la commune au Dauphiné Libéré

Le Maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°090 du Conseil municipal en date du 30 novembre 2021 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De renouveler l'abonnement ci-dessous pour 2025 et de régler les cotisations vu les crédits ouverts aux 6236-6238.

Dénomination	Montant
Le Dauphiné Libéré	374,40 €

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 28 janvier 2025

Le maire
Michel BOUVIER

